

<b>EDAGO</b> <b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE</b>
---

Consciente des enjeux écologistes, l'EDAGO s'engage dans une démarche environnementale visant à :

- Intégrer la dimension environnementale dans ses activités, en réduisant son empreinte écologique,
- Promouvoir la sensibilisation à l'environnement au sein de sa structure,
- Veiller au respect des normes légales et réglementaires en matière d'environnement,

La présente politique a vocation à s'appliquer à l'ensemble du personnel permanent, aux représentants institutionnels, aux formateurs et aux différents publics de l'école qu'ils soient élèves avocats ou avocat en formation.

#### 1/ Nos objectifs environnementaux en lien avec notre activité et notre structure pour réduire notre empreinte écologique

- « **Economisons l'eau** » : Lave-vaisselle, réglage des volumes d'eau des chasse-d'eau, vérification des installations et maintenance appropriée pour éviter toute fuite,
- « **Maitrisons l'énergie** » : changement système de climatisation chauffage, maîtrise de la température dans le bâtiment, changement des éclairages, détecteurs de présence dans les parties communes, parc informatique suivi, sensibilisation aux économies d'énergies, baisse de la consommation papier et des impressions, ...
- « **Réduisons nos déchets** » en adoptant des pratiques appropriées de gestion des déchets pour réduire, recycler et éliminer les déchets sans rejet : sensibilisation au tri, poubelles appropriées et en nombre suffisant, gourdes et lunch box,
- « **Améliorons nos déplacements** » : organisation de covoiturage, priorisation des déplacements en train et autres mobilités écoresponsables.
- « **Achetons propre** » : papier recyclé, produits verts ...

#### 2/ La sensibilisation à l'environnement au sein de notre école

- En encourageant le partage des bonnes pratiques,
- En intégrant cette sensibilisation au sein des programmes de formation initiale et continue,
- En développant et valorisant les compétences environnementales de nos personnels

### 3/ Le respect des normes légales et réglementaires

- En obtenant la certification ISO 14001, visant une amélioration continue
- En assurant une veille continue, reposant sur des textes de références et bases de données pour surveiller notre environnement réglementaire

Ainsi, l'EDAGO s'engage à agir de manière responsable sur le plan environnemental.

Fait à Bruz, le 13 mars 2024

Mme Adeline CLEMENÇON

Directrice